



LYCEE

Pré-inscription à l'Etude du Soir (pour externes ou demi-pensionnaires)

Merci de remplir le coupon ci-dessous et de le remettre obligatoirement aux cadres éducatifs le 14 septembre 2016 au plus tard

Cette étude fonctionnera, à partir du lundi 05 septembre 2016 les lundis, mardis et jeudis de 16h45 (ou 17h45) à 19h15.

Pour ceux qui l'auront choisie, elle sera exclusivement consacrée au travail personnel et sera obligatoire jusqu'au 26 mai 2017. Elle pourra éventuellement être prolongée au-delà de cette date avec un régime facultatif. Pour la surveillance de cette étude la participation financière forfaitaire est de **250 Euro** pour l'année, à régler suivant les mêmes modalités que le relevé annuel (pas de chèque).

Cette année encore, notre permanence méthodologique d'aide aux devoirs se poursuit : des enseignants de différentes matières se tiendront à disposition des élèves inscrits à l'étude (internes, demi-pensionnaires et externes) pour des permanences méthodologiques d'aide aux devoirs. Les modalités pratiques vous seront précisées ultérieurement.

✂-----

Madame, Monsieur :

désire(ons) inscrire ma (notre) fille ou mon (notre) fils :

Nom : Prénom : Classe :

au temps de travail, personnel, le soir, selon son emploi du temps entre 16h45 (ou 17h45) et 19h15 du lundi au jeudi.

Lundi 16 h 45 17 h 45 **Mardi** 16 h 45 17 h 45 **Jeudi** 16 h 45 17 h 45

Nous nous engageons à respecter le règlement de l'étude. En cas de manquement grave et/ou régulier, notamment aux règles de silence, d'assiduité, de ponctualité et de travail, l'exclusion temporaire ou définitive de l'étude pourra être prononcée et la somme forfaitaire versée restera acquise à l'établissement.

Aix-en-Provence, le

Signature de l'élève :
Lu et approuvé

Signature des parents :

ai (avons) pris connaissance de la présente circulaire et ne souhaite (ons) pas inscrire ma (notre) fille ou mon (notre) fils à l'étude du soir.

Le

Signature des Parents :